

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 08.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, DUCHENE Annie, BEURY Jeanne-Laure, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michelle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, POTTIER Denis par FEVRE Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir : ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, PETIT Sandrine à MALARMEY Michelle, BETTINGER Sylvianne à GIRARDIN Olivier, CASTEX Jean-Marie à MARIE Sylvie, BAILLY Jean-Marie à GAILLARD Paul, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Absents et excusés : MOCQUERY Bernard, GRIENENBERGER Daniel, AMILHAU Marie-Pierre, VETTER Claude, VOLHUER Michel, DESROUSSEAU Pascal, ROBERT Isabelle, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, LEROY Marie-Thérèse, JOLLIOT Marie-France, DUQUESNOY Olivier, HANDEL William, RICHARD Sophie, SIMON Véronique

Sont présents mais ne participent pas au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°11	Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 - Axe 5 - Rapport annuel de mise en œuvre / Année 2019
RAPPORTEUR	Jacques RIGAUD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
111	114	114			5

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

**PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-IEJ
CHAMPAGNE-ARDENNE 2014-2020 - Axe 5
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE / ANNEE 2019**

Annexe : rapport annuel de mise en œuvre - Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

Exposé :

Par délibération n° 39 du 03 juillet 2017, la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a approuvé les termes de la convention cadre permettant la mise en œuvre du programme de subvention coordonné par Troyes Champagne Métropole au titre de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER 2014-2020.

La convention liant Troyes Champagne Métropole à la Région Grand Est a été signée le 17 novembre dernier. Troyes Champagne Métropole est depuis officiellement investi en qualité d'Organisme Intermédiaire (O.I.) pour la gestion de ces crédits européens.

Conformément à l'article 10 de ladite convention, Troyes Champagne Métropole est dans l'obligation de rédiger chaque année avant le 31 mars de l'année suivante, un rapport annuel d'activités qui doit être validé par ses instances communautaires. Ce rapport sera ensuite transmis à la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme.

Ce rapport fait état de la mise en œuvre du programme FEDER 2014-2020 réalisé durant l'année 2019.

Pour mémoire, l'enveloppe attribuée à Troyes Champagne Métropole sur ce programme s'élève à 4 029 416 € pour cinq opérations retenues par l'Autorité de gestion (Région Grand Est) comme étant éligibles à ce dispositif. L'enveloppe a été répartie selon 3 objectifs spécifiques comme suit :

Objectif spécifique (O.S.)		Enveloppe FEDER attribuée
O.S. 5.1	Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables, ...)	3 180 000 €
O.S. 5.2	Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier	449 416 €
O.S. 5.3	Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains	400 000 €
Total		4 029 416 €

En 2017, divers retards ayant été constatés (notamment pour ce qui concerne les délais de conventionnement entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole), aucun crédit n'a pu être engagé au cours de cette année.

En 2018, quatre opérations ont été déposées puis sélectionnées en Commission des Finances de Troyes Champagne Métropole ; un avis favorable de cette dernière valant approbation d'engagement des crédits européens.

En 2019, en vue d'optimiser les co-financements, le dossier « Espace énergie cheval - réhabilitation d'une friche agricole : phase 1 » déposé par la Commune de Pont-Sainte-Marie n'a pas été inscrit au comité régional de programmation, comme prévu. Il le sera en 2020.

Engagement des crédits réservés :

En 2019, aucun crédit réservé n'a été engagé. Ainsi le bilan des crédits engagés est, au 31 décembre 2019, resté similaire au 31 décembre 2018, comme indiqué dans le tableau ci-après.

O.S.	Porteur	Opération	Enveloppe FEDER attribuée	Enveloppe FEDER fléchée par opération	Enveloppe FEDER consommée au 31.12.2018	Résiduel
5.1	Troyes Champagne Métropole	Pôle échange multimodal	3 180 000,00 €	2 661 059,40 €	2 661 059,40 €	518 940,60 €
5.2	Protéame SEAA	Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne)	449 416,00 €	224 708,00 €	449 416,00 €	0,00 €
	Ville de Pont-Sainte-Marie	Espace énergie cheval - réhabilitation d'une friche agricole : phase 1		224 708,00 €		
5.3	Troyes Champagne Métropole	Requalification du quartier gare	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
Total			4 029 416,00 €	3 510 475,40 €	3 510 475,40 €	518 940,60 €

Versement des crédits attribués :

Seule la subvention attribuée pour l'opération « démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantereigne) » a été versée en totalité en 2019, soit 224 708 € au profit de la SEAA Protéame.

Les subventions attribuées pour les opérations « Pôle échange multimodal » et « Requalification du quartier gare », portées par Troyes Champagne Métropole, ont respectivement fait l'objet du versement d'un acompte de 1 428 393,10 € et de 47 010,95 €.

Aucune autre opération n'est à ce jour éligible à ce programme.

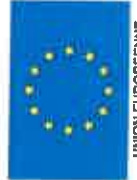
Cependant, compte-tenu du résiduel de l'enveloppe FEDER réservée s'élevant à 518 940,60 €, une demande de fongibilité exceptionnelle de ces crédits a été sollicitée auprès de la Région Grand Est le 5 juin 2019 et pour laquelle aucune réponse n'a été apportée ce jour.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le présent rapport d'activité concernant l'année 2019 pour transmission auprès de la Région Grand Est, Autorité de gestion ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE-IEJ CHAMPAGNE-ARDENNE 2014-2020
AXE 5
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES
TERRITOIRES URBAINS
ORGANISME INTERMEDIAIRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL / FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M00P004
Titre	Programme Opérationnel FEDER+SE Champagne-Ardenne 2014-2020
Version	2016,0
Année de déclaration	2019
Nom d'Organisme Intermédiaire	Troyes Champagne Métropole

2. Montants et ventilation de l'enveloppe

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	OS 5.1	OS 5.2	OS 5.3	TOTAL
	3 180 000 €	449 416 €	400 000 €	4 029 416 €

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE 5 « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains » pour l'année concernée

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation (projets sélectionnés, projets programmés, état de réalisation des projets programmés)

Pour ce qui concerne les opérations retenues à la programmation 2014-2020, divers retards ont été constatés en fin d'année 2017 :

- les délais de conventionnement entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole ainsi que la signature tardive de la convention n'ont pas permis d'engager le programme 2017.
- Les calendriers prévisionnels de démarrage des opérations ont été adaptés au regard des reports / ajustements du lancement des études et / ou travaux. Un document reprenant le planning prévisionnel conventionné et le planning

prévisionnel ajusté a été transmis pour chaque opération retenue dans la convention.

Quatre projets retenus par l'Autorité de Gestion comme étant éligibles au programme opérationnel FEDER 2014-2020 / axe 5 ont fait l'objet d'un suivi en 2019 :

- L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Charterisienne) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versement de la subvention qui s'explique par un retard dans l'exécution des travaux dus à des délais supplémentaires, des avenants et des travaux non prévus initialement.

La réception du chantier a eu lieu le 19 novembre 2018 sous réserve de la validation du dossier des ouvrages exécutés.

Une demande d'acompte a été adressée par le bénéficiaire le 10 juillet 2018 correspondant à environ 80 % de la subvention attribuée. A la suite de cet envoi, l'Autorité de Gestion et le porteur ont eu divers échanges courriels en 2018. A la requête de l'Autorité de Gestion, une demande d'acompte modificative a été adressée aux services de la Région Grand Est le 14 novembre 2018.

Dans le cadre de cette instruction, les services de la Région ont, à nouveau, sollicité des éléments complémentaires au porteur du projet par courriel du 27 février 2019. En juillet 2019, la SEAA Protéame a adressé sa demande de solde de la subvention FEDER.

Un courriel lui a été adressé le 24 septembre 2019.

Il fait état d'une subvention de 224 708 € accordée correspondant à 19,57 % de l'assiette éligible, soit 1 148 246 €.

La totalité de la subvention attendue pour cette opération a été versée.

- L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portés par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versements qui s'explique d'une part du fait de la non-consommation de la totalité de l'enveloppe réservée à cet OS et du retard dans le démarrage des travaux (consolidation du plan de financement et définition du maître d'ouvrage pour le parking en surface initialement prévu : prestataire extérieur).

Une demande d'acompte de 1 454 817 € a été adressée par le bénéficiaire le 05 novembre 2018 correspondant à 54,57% de la subvention attribuée.

Par lettre du 28 mars 2019, la Région Grand Est a informé le porteur que l'acompte n°1 pour cette opération s'élevait à 1 428 393,10 € sur une base éligible retenue de 5 241 809,54 €.

Une visite sur place de l'Autorité de gestion s'est tenue le 22 novembre 2019.

Un audit a été réalisé en décembre 2019. Le compte-rendu n'est pas connu à ce jour.

Par courriel du 20 décembre 2019, le porteur d'opération a sollicité un 2^{ème} acompte de 700 000 €.

- L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3

Il existe un décalage avec le tableau prévisionnel des demandes de versements qui s'explique par le retard dans le démarrage des travaux du pôle d'échange multimodal, les calendriers d'exécution de ces deux opérations étant liés.

Une demande d'acompte de 49 171 € a été adressée par le bénéficiaire le 05 novembre 2018 correspondant à 12,29 % de la subvention attribuée.

Par lettre du 28 mars 2019, la Région Grand Est a informé le porteur que l'acompte

n° 1 pour cette opération s'élevait à 47 010,95 € sur une base éligible retenue de 260 882,06 €.

Par courrier du 20 décembre 2019, le porteur d'opération a sollicité un 2^{ème} acompte de 273 000 €.

- L'opération « Espace énergie cheval : réhabilitation d'une triche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2
Celle-ci a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de Troyes Champagne Métropole le 31 juillet 2018. La subvention FEDER sollicitée sur cette opération s'élevait à 224 708 €.

Le passage en comité régional de programmation était initialement prévu en mars 2019. Cependant, après instruction et avant passage en comité régional de programmation, des pièces ont été demandées au porteur de projet.

Troyes Champagne Métropole, co-financeur, a délibéré le 11 décembre 2019 sur la répartition de la subvention accordée au porteur de projet et ce, afin d'optimiser les cofinancements sollicités/accordés.

Le Conseil départemental, co-financeur des phases 1 et 2 de l'opération, doit également redélibérer au début de l'année 2020 afin de redéployer sa subvention sur les deux phases et ce, en vue d'optimiser les cofinancements.

Le passage en comité régional de programmation est prévu en 2020.

Cette subvention représente 50 % de l'enveloppe FEDER réservée à cet objectif. Par conséquent, dans le cas d'un avis favorable pour cette opération, l'enveloppe dédiée à l'OS 5.2 sera entièrement consommée, les 50 % restants ayant été attribués par la SEAA Protéame pour la démolition de l'ancien centre commercial Carrefour.

A ce jour, l'intégralité des projets a été déposée. Un reliquat de subvention FEDER sur l'OS 5.1 ne sera pas mobilisé sur le pôle gare, Troyes Champagne Métropole ayant valorisé toutes les dépenses éligibles sur cette opération. Cependant, afin d'optimiser le recours aux subventions FEDER sur le territoire et après connaissance du montant définitif attribué sur le pôle énergie cheval, Troyes Champagne Métropole, autorisé par son Président, a sollicité, par courrier du 05 juin 2019, auprès de la Région le report du reliquat sur une autre opération. A ce jour, ce courrier est resté sans réponse.

3.2. Description des projets et lien avec les progrès de la mise en œuvre de la SUI

Pour l'O.S. 5.1, le projet sélectionné et programmé a principalement eu pour objectif de désenclaver le quartier de la gare de Troyes qui est une entrée de ville et d'agglomération. Par ailleurs, la création d'un pôle multimodal doit permettre également aux voyageurs de favoriser les modes de déplacements doux.

Pour l'O.S. 5.2, les projets sélectionnés et programmés ont principalement pour objectif de reconquérir et libérer une emprise foncière existante et offrir, à terme, des nouveaux services à la population.

Pour l'O.S. 5.3, le projet sélectionné et programmé a principalement eu pour objectif de désenclaver ce quartier à proximité de la gare en concourant au fonctionnement du futur pôle d'échanges multimodal. Par ailleurs, les logements présents sur ce quartier, et propriété d'un bailleur social, font l'objet d'un projet de rénovation du bâti et de résidentialisation, en cours de réalisation.

3.4 Données financières

Nom du projet	Coût global du projet	OS concerné	Semmes proposées à la programmation	Date du comité de sélection de l'OCI	Subvention FEDER programmée	Date au CIP	Subvention payée	Date du CIP
Pôle d'échange multimodal	9 931 935 €	5.1		14.04.2018 06.09.2018	2 641 039,40 €	05.10.2018	1 428 393,10 €	28.03.2019
Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantrelaine)	1 981 829 €	5.2		21.02.2018	224 708 €	08.06.2018	224 708 €	24.09.2019
Espace énergie cheval / réhabilitation d'une triche agricole - phase 1	2 152 387,19 €	5.2		11.12.2018	224 708 €	2019	/	/
Musée CESM	Non renseigné	5.2		/	/	/	/	/
Requalification du quartier gare de Troyes	2 228 631 €	5.3		14.06.2018 06.09.2018	400 000 €	05.10.2018	47 010,95 €	28.03.2019

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

(préciser les valeurs « cibles » renseignées pour les indicateurs et les valeurs réalisées pour l'année concernée)

Axe / PI	F : réalisé S : programmé	ID	Indicateur	Unité de mesure	2016	2017	2018	2019	2020
Axe 5 Pôle	F	C022_FEDER	Superficie totale des sols réhabilités	Ha				8	
	S	C022_FEDER	Superficie totale des sols réhabilités	Ha					
	F	C037_FEDER	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégie de développement urbain intégrées	Personne				1430	
Axe 5 Pôle b	S	C037_FEDER	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégie de développement urbain intégrées	Personne					
	F	C038_FEDER	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines	m²				12 500	
	S	C038_FEDER	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines	m²					
Axe 5 Pôle	F	C039_FEDER	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans des zones urbaines	m²					
	S	C039_FEDER	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans des zones urbaines	m²					
	F	S.1.4_FEDER	Pôle d'échanges aménagés	nombre				1	
	S	S.1.4_FEDER	Pôle d'échanges aménagés	nombre					

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

Il faut compter un délai de 6 mois environ entre la date du dépôt du dossier auprès de Troyes Champagne Métropole et la date du passage en comité régional de programmation. Ceci s'explique par des délais administratifs, d'instruction et de mise en œuvre du programme assez lourds (nombreux échanges entre services, entre services et maîtres d'ouvrage, disponibilité des réponses/éléments à transmettre, ...).

6. ÉVALUATION DES CRITÈRES TRANSVERSAUX

6.1 Égalité entre les hommes et les femmes et non-discrimination

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du R(UE) 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination.

Pour chacune des opérations devant répondre à cette évaluation, les travaux ne sont pas achevés. Il n'est actuellement pas possible de mesurer ce critère.

Cependant, il est attendu pour chacune des opérations sélectionnées, les dispositions suivantes :

- **L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chantrelaine) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2**
Ce critère est sans objet pour cette opération.

- **L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1**

L'éclairage public de ce secteur a été renforcé. Des caméras de vidéosurveillance ont été posées. Leur fonctionnement est en phase de test.

Ainsi, l'ensemble de la population (tant les femmes que les hommes ainsi que les jeunes et moins jeunes) peut y circuler dans les meilleures conditions tout comme les personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Par ailleurs, la création du pôle multimodal doit favoriser la mobilité et l'accessibilité d'un équipement à toute personne qui le souhaite sans discrimination.

- **L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3**

L'éclairage public de ce secteur a été renforcé. Des caméras de vidéosurveillance ont été posées. Leur fonctionnement est en phase de test.

Ainsi, l'ensemble de la population (tant les femmes que les hommes ainsi que les jeunes et moins jeunes) peut y circuler dans les meilleures conditions tout comme les personnes à mobilité réduite ou handicapées.

- **L'opération « Espace équestre cheval : réhabilitation d'une friche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2**

Ce critère est sans objet pour cette opération. Néanmoins, une fois l'opération de réhabilitation de la friche, la commune envisage la création d'un centre de formation pour le métier de cocher et souhaite que l'accent soit porté sur la mixité femmes-hommes.

Ce projet porte sur la réhabilitation d'anciens bâtiments pour lesquels l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été prise en compte dans le cas d'un futur établissement recevant du public.

6.2 Développement durable

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) 1303/2013 relatif au développement durable, notamment en fonction du contenu et des objectifs du PO.

Cette thématique vise principalement à réduire la pollution par :

- la dépollution des terrains
- la création de voies vertes
- la plantation d'arbres

Pour les opérations éligibles au programme opérationnel FEDER 2014-2020 / axe 5, les différentes actions sont en cours ou en voie d'achèvement :

- **L'opération « Démolition de l'ancien centre commercial (ZAC Chamteraigne) » portée par Protéame / SEAA au titre de l'OS 5.2**
L'ensemble des espaces commerciaux présents sur le terrain ont été dépollués puis démolis comme en atteste la décision de réception des travaux signée en novembre 2017.
La tranche dite conditionnelle de cette opération, portant sur la mise à nu complète des espaces extérieurs, a fait l'objet d'un affermissement début juillet 2018 pour un commencement des travaux en septembre 2018.
- **L'opération « Travaux d'aménagement du pôle échange multimodal - pôle échange gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.1**
Les travaux sont en voie d'achèvement. Les dernières finitions végétales interviendront en 2020.
- **L'opération « Requalification du quartier - quartier gare » portée par Troyes Champagne Métropole au titre de l'OS 5.3**
Les travaux sont en voie d'achèvement. Les dernières finitions végétales (arbres et engazonnement) interviendront en 2020.
- **L'opération « Espace énérale cheval : réhabilitation d'une friche agricole / phase 1 » portée par la Ville de Pont-Sainte-Marie au titre de l'OS 5.2**
Cette première phase de travaux comprend la dépollution et/ou la démolition ou réhabilitation de bâtiments en vue d'y créer un espace énergie cheval.
Cet espace aura pour objectif de favoriser la collecte hippomobile et limiter les gaz à effet de serre.
Les travaux de dépollution et de démolition sont terminés. Les travaux de réhabilitation des bâtiments sont en cours (environ 75 % de réalisation). Ils seront achevés en 2020.

6.3 Rôle des partenaires dans la réalisation de l'Axe 5

Chacune des opérations éligibles à l'axe 5 du programme FEDER fait l'objet de plusieurs aides publiques. Pour les plus petites structures, le service Dispositifs contractuels de Troyes Champagne Métropole, en charge du suivi des dossiers FEDER a accompagné au mieux les porteurs dans l'élaboration de la demande de subvention et le recueil des pièces à joindre pour l'instruction du dossier par l'Autorité de gestion.
Par ailleurs, des contacts réguliers entre les différents services (Organisme intermédiaire, Autorité de gestion, partenaires financiers) ont permis de jouer un rôle de facilitateur dans la stabilisation du plan de financement pour chacune des opérations.

7. INFORMATIONS ET EVALUATION OBLIGATOIRES

7.1 Résultats des mesures d'information et de publicité (appui aux porteurs de projets, mesures prises par les OI et les porteurs de projet pour assurer les obligations de communication...)

Le kit de publicité a été transmis aux porteurs des opérations retenues à l'axe 5 du programme FEDER pour leur permettre de connaître leurs obligations en la matière et d'anticiper au mieux en cas de notification favorable pour l'octroi d'une subvention européenne.

Il a été distribué à tous les porteurs de projets lors du comité technique du 09 janvier 2018.

Depuis, pour les projets les plus avancés (opérations portées par SEAA et par Troyes Champagne Métropole) qui ont fait l'objet d'un passage en comité de sélection puis en comité régional de programmation, le kit de publicité ainsi que les coordonnées de la personne en charge de la communication à la Direction Europe de la Région Grand Est ont été transmis aux porteurs d'opération. Il a été convenu que chacun d'entre eux sollicite directement cette dernière afin de lui soumettre pour validation le panneau publicitaire et les autres supports réalisés.

Enfin, pour toute demande de versement d'acompte de l'aide FEDER, il est demandé à chaque porteur d'opération de transmettre une photo ou toute autre preuve aux services de la Région afin de s'assurer que les obligations en matière d'affichage ont été respectées.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE AJOUTEES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DE LA SUI

8.1 Progrès de la mise en œuvre de la SUI

8.2 Progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale

Deux opérations sélectionnées portent sur des projets dont le concept n'existe pas, aussi bien à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle départementale en ce qui concerne le pôle multimodal et même à l'échelle régionale s'agissant du projet d'espace cheval à Pont-Sainte-Marie.

8.3 Manière dont le FEDER a favorisé le bien-être et la cohésion sociale des territoires par les diverses actions de requalification urbaine

Le projet de requalification du quartier gare programmé dans l'O.S. 5.3 fait partie d'un projet de requalification de grande envergure et permettra à terme de désenclaver ce quartier dans lequel la présence de friches et les espaces publics dégradés sont nombreux.

En cours de réalisation, cette opération renouvellera en profondeur le paysage urbain et le cadre de vie du pôle gare, porte d'entrée de l'agglomération. Par ailleurs, la mixité des fonctions qui sera à terme proposée sur ce quartier participera à la mixité sociale, aussi bien sur le plan des résidents que des usagers. A travers les services qui y seront proposés, les aménagements permettront de renforcer l'offre en services et équipements de proximité en direction de tous et notamment des plus fragiles.

Fait à Troyes, le

Pour l'Organisme Intermédiaire,

Le Président,
Par délégitation, Le Vice-Président

Jacques RIGAUD